



PERMIS B

Public et prérequis

Tout public

- Être en âge de passer son permis
- Avoir une pièce d'identité en cours de validité
- Pour les moins de 25 ans avoir effectué sa JDC
- Pour les moins de 25 ans avoir l'ASSR 2
- Pour les personnes en situation de handicap avoir un avis médical d'un médecin agréé

Modalités d'accès

- Avoir satisfait aux prérequis
- 1 RDV de diagnostic et d'inscription
- 1 RDV d'évaluation de conduite initiale effectué sur site pour établir le parcours
- Signature du contrat d'engagement

Modalités pédagogiques

- Présentiel et temps à distance (code)

Encadrement

Deux enseignants de la conduite et de la sécurité routière diplômés et titulaires d'une autorisation d'enseigner

Accessibilité PSH

Un accompagnement personnalisé peut-être mis en place pour les personnes en situation de handicap.

Notre centre dispose de 2 référents handicap.

Les objectifs de la formation

Être capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B (n'excédant pas 3T500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises).

Contenu de la formation

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

Compétence 1 :

Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

Compétence 2 :

Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

Compétence 3 :

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

Compétence 4 :

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Modalités d'organisation

Cours théoriques :

Cours de code collectifs illimités via l'application Code Rousseau jusqu'à obtention du code (à minima 2 fois par semaine sur site)

Cours de code individuel à distance via le lien internet Pass Rousseau

Cours commentés par l'enseignante de la conduite

Corrigé des séries commenté et adapté en temps réel

Séances collectives de thématique :

- Alcool et stupéfiants
- Vitesse
- Défaut de port de ceinture ...

Cours pratiques :

Leçon de conduite individuelle sur véhicule école boîte manuelle après obtention du code

Méthode et moyens pédagogiques

- Méthodes pédagogiques explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Véhicules adaptés à l'enseignement,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires.

Evaluation pendant la formation

- Modalité d'évaluation tout au long de la formation
- Évaluation de départ
- Livret d'apprentissage individuel numérique
- Mise en situation pratique
- Feuille d'émargement pour les séances de code
- Évaluation des compétences et comportement en situation de conduite (suivi tracé par la monitrice auto-école)
- Présentation à l'examen du code
- Présentation à l'examen de conduite

Durée

Minimum 20 heures

Horaires

Du lundi au vendredi de :

8h30 à 12h

13h à 16h30

Date et délai d'accès

Entrées et sorties permanentes

Lieu

15 rue Gustave Eiffel 11110 Coursan

Tarif

Tarif : nous consulter

(Devis en fonction de l'estimation du parcours)

Financement

Formation éligible au CPF (Compte Personnel de formation)

CONTACT

 : 04-68-58-88-92

@ : autoecole.iscap@gmail.com

 : www.iscap.fr

L'examen pratique Mise en contexte

Leçon de conduite individuelle sur véhicule école boîte manuelle après obtention du code

Déroulement des examens L'examen théorique

Examen théorique, inscription pour une session qui peut être collective ou individuelle.

- Réponses sur tablette (40 questions sur les 10 thèmes du code de la route). 35 bonnes réponses sont requises.
- Le résultat vous est communiqué 30 minutes après l'examen.

Examen pratique, programmation d'une date d'examen en fonction de la progression dans la continuité de votre formation.

- Epreuve pratique du permis de conduire évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.
- L'examen se déroule sur le véhicule de l'auto-école et vous êtes accompagné par la monitrice de l'auto-école.

Durée de l'épreuve et compétences requises

L'examen dure 32 minutes durant lesquelles il vous sera demandé d'effectuer un parcours en et hors agglomération, de suivre un itinéraire de manière autonome (5 minutes environ), de réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision, une manœuvre en marche arrière, de procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours.

Respect du code de la route et courtoisie

Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux jeunes conducteurs, avoir une conduite économe et faire preuve de courtoisie envers les autres usagers

Validation de la formation

- Justificatif d'obtention du Code
- Livret d'apprentissage individuel de progression pédagogique
- Attestation de réussite à l'examen de conduite et à l'obtention du permis B
- Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif,
- Attestation de fin de formation.

Communication des résultats

Le résultat vous est communiqué 2 jours après l'examen.

Résultat positif : remise d'un permis provisoire (nous effectuons les démarches administratives permettant de recevoir le permis définitif)

Résultat négatif : proposition d'un complément de formation et d'une nouvelle présentation à l'examen